

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39

mairie.mizoen@wanadoo.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

« CANTINE » :

**PARTICIPATION DE LA
COMMUNE**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/60

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2015

PRESENTS : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, GONON Florence, VIN Daniel, MIALON Delphine,

ABSENTS : GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal

Secrétaire de séance : MIALON Delphine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2015/51, portant le même objet, décidant la prise en charge, pour le mois de novembre 2015, des frais du double « transport cantine » des élèves de la commune scolarisés à l'école primaire du Freney d'Oisans.

Le Conseil départemental de l'Isère a accordé une participation financière au titre de ce « transport cantine ». Monsieur le Maire propose de prendre en charge, en période « hors saison », la partie restante de ces frais de transport des élèves de Mizoën qui déjeunent dans leur famille.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge, pendant les périodes « hors saison », les frais restants du double « transport cantine » des élèves de la commune scolarisés à l'école primaire du Freney d'Oisans :

Transport de 11 h 30 du Freney à Mizoën,

Transport de 13 h 15 de Mizoën au Freney.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

